



DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
AMÉNAGEMENT DURABLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITE
Direction-adjointe Foncier et Administratif
Service Foncier, Aménagement Rural et Urbanisme

Beauvais, le **12 DEC. 2019**

Affaire suivie par : Marlène LORRET
Mél : marlene.lorret@oise.fr
Tél. : 03.44.06.64.24
Fax : 03.44.06.60.02

La Présidente du conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MONTIERS

Je fais suite à votre transmission du 9 octobre 2019, reçue le 15 octobre, dans le cadre de la procédure du porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLU de la commune de MONTIERS, en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

La commune est traversée par les routes départementales (RD) n^{os} 58, 73 127 et 152.

1.1 Classement des RD :

Les routes départementales sont répertoriées, notamment, en fonction des trafics.

Les RD 58, 73 et 152 sont des routes de 4e catégorie (routes assurant des liaisons inter cantonales et desservant des pôles économiques de faible importance).

La RD 127 est une route de 5e catégorie (route assurant des liaisons de dessertes locales).

Les données, sous forme de carte, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.2 Comptages de trafic

Les comptages de trafic relèvent une moyenne journalière :

- Sur la RD 58, au PR 5.000 (Ravenel), de 898 véhicules dont 3,7 % de poids lourds, en mai 2017 ;
- Sur la RD 73, au PR 3.000 (Saint-Martin aux Bois), de 631 véhicules dont 4,2% de poids lourds, en mai 2017 ;
- Sur la RD 127, au PR 16.000 (Pronleroy), de 362 véhicules dont 6,4% de poids lourds, en novembre 2015 ;
- Sur la RD 152, au PR 13.300, de 1314 véhicules dont 3,9 % de poids lourds, en mars 2012 ;

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements »

1.3 Plan d'alignement

La RD 152 est concernée par un plan d'alignement. Ce dernier est conservé aux Archives départementales.

Ce plan d'alignement, s'il s'avère utile, devra être repris dans les annexes servitudes afin que, conformément à l'article L.152-7 du code de l'urbanisme, ses dispositions demeurent opposables aux tiers. A contrario, la suppression d'un plan d'alignement devenu obsolète devra être portée à enquête publique.

1.4 Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)

En l'état, le PDMD ne prescrit aucun projet routier sur le territoire de la commune de MONTIERS.

2) CIRCULATIONS DOUCES

2.1 Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la commune de MONTIERS est traversé par :

- Le « Circuit des Chars : Bataille du Matz 2^{ème} partie » inscrit au PDIPR par décision de la commission permanente n° III-10 du 20 octobre 2008
- Le circuit « Le Chemin de la Vallée Rouge » inscrit au PDIPR par délibération 306 du 20 juin 2002

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

2.2 Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) :

Le conseil départemental a adopté le 16 décembre 2010 le SDCD. Ce schéma vise, notamment, à coordonner les initiatives et les projets locaux. Le conseil départemental a, également, édité un guide technique des voies de circulation douce qui synthétise les données techniques, juridiques et administratives à l'attention des porteurs de projets.

Le SDCD est accessible sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 251 sites dont 69 d'intérêt départemental.

Ainsi, le territoire de la commune de MONTIERS est concerné par :

- l'ENS d'intérêt local «Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau Picard entre Beauvais et Compiègne: Laversines, Aronde et Brèche» (PPI41) ;

La fiche descriptive correspondante est jointe au présent courrier.

Dans le cadre de la réalisation et la révision de documents d'urbanisme, il est à noter le fort intérêt de définir une bande d'inconstructibilité le long de tout cours d'eau. Cette démarche permet non seulement de protéger le milieu aquatique et de faciliter les interventions éventuelles mais diminue également le risque inondation.

2.4 Ruissellement :

Dans le cadre de la réalisation et la révision de documents d'urbanisme, il est à noter également le fort intérêt à mener une étude pluviale incorporant le ruissellement à l'échelle du bassin versant. Cette démarche peut faire l'objet d'une subvention de 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le conseil départemental ne possède pas de propriété bâtie sur le territoire de la commune de MONTIERS et aucune étude n'est menée actuellement quant à la construction éventuelle d'un bâtiment.

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019;
- Le Plan Départemental de l'Habitat (PDH), adopté le 20 juin 2013;
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015.

Ces deux derniers documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL DE L'HABITAT (PDH)

L'assemblée départementale a adopté, le 20 juin 2013, le PDH. Ce plan n'est pas opposable au PLU ; néanmoins, il constitue un document de cadrage qui permet d'enrichir les réflexions relatives aux logements.

Ainsi, au regard d'éléments de diagnostic du marché du logement, et à l'issue d'une large consultation des acteurs du logement, les trois axes d'orientations définis par le PDH sont les suivants :

- stimuler la production de logements pour fluidifier le marché et réduire les délais d'accès au logement social ;
- accroître le niveau d'intervention sur le parc de logements existants eu égard aux enjeux énergétiques et au risque de déqualification de la fraction du parc la plus obsolète ;
- maintenir les dispositions de soutien au logement et à l'hébergement des plus démunis, premières victimes de la tension de marché.

À titre indicatif, sur le territoire de la communauté de communes du Plateau Picard, EPCI auquel appartient la commune de MONTIERS, le PDH préconise la production annuelle de 141 à 158 logements à l'horizon 2020 dont 25,4 % de logements locatif social et 25,1% de logements en accession sociale.

2) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

3) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

Au vu du diagnostic du PDH, la revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG 60 Amélioration de l'habitat privé ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Pour la Présidente du conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur des infrastructures,
de l'environnement et des transports



Lyonel BOSSIER

Surface : 46

Altitude :

Entité paysagère :

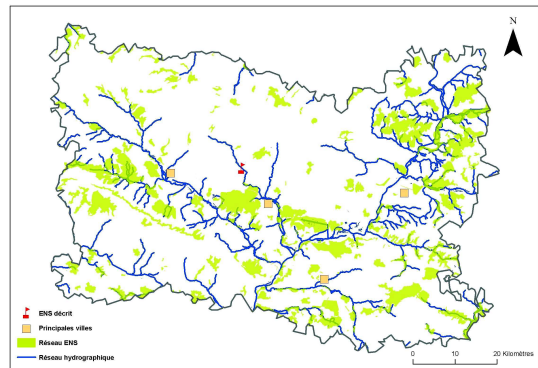
CLERMONTOIS, PLATEAU PICARD.

Canton(s) concerné(s) :

CLERMONT, ESTREES-SAINT-DENIS, FROISSY, MAIGNELAY-MONTIGNY, NIVILL

Commune(s) concernée(s) :

AGNETZ, BULLES, ESSUILES, ETOUY, GOURNAY-SUR-ARONDE, HEMEVILLERS, LA NEUVILLE-EN-HEZ, LAVERSINES, LITZ, MONTIERS, MONTMARTIN, MONTREUIL-SUR-BRECHE, MOYENNEVILLE, NEUFVY-SUR-



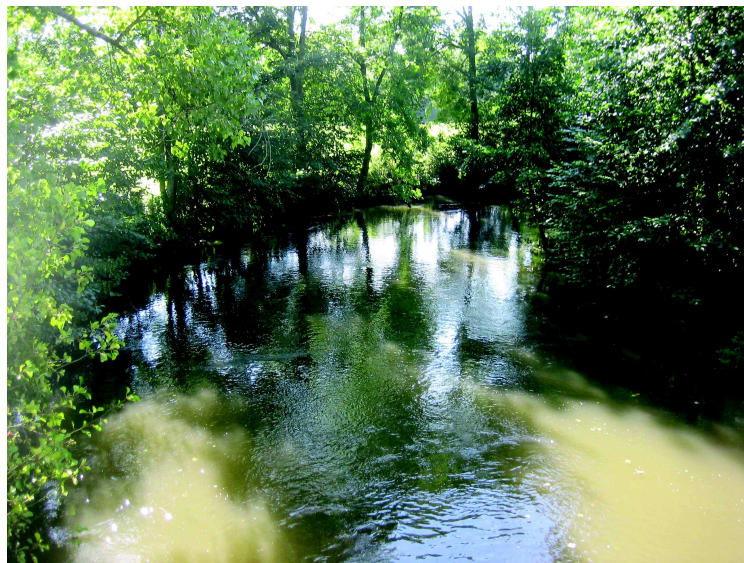
Inscription à inventaire, statut de protection :

ZNIEFF I n° 220420018.

Valeur patrimoniale

- Intérêt pour la Faune
- Intérêt pour la Flore
- Intérêt pour les Milieux naturels
- Intérêt pour le Paysage

Vocation proposée



Présentation de l'Espace Naturel Sensible (ENS)


Le site comprend les lits mineurs :

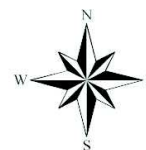
- de la Laversines, sur quatre kilomètres ;
- de la Brèche, en amont de Clermont (25 km) ;
- de l'Aronde, depuis les sources jusqu'à la ferme de Beaumanoir (13 km).

D'un point de vue géologique, les terrains affleurants dominants dans les vallées sont, de haut en bas des versants, les limons de pente et les limons à silex acides (sur le plateau), ainsi que les craies campanienne, sénonienne et coniacienne, sur les versants.



 Délimitation de l'ENS

0 1 380 760 m




Description et intérêt de l'Espace Naturel Sensible

DESCRIPTION ECOLOGIQUE

Composition

Milieus naturels dominants

Les cours d'eau ; les milieux paludicoles des vallées

Espèces végétales remarquables

Espèces animales remarquables

Le Martin-pêcheur (*Alcedo atthis*) ; la Truite fario (*Salmo trutta fario*) ; l'Anguille (*Anguilla anguilla*) ; la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*), assez bien représentée dans l'Aronde ; le Chabot (*Cottus gobio*) ; la Loche de rivière (*Cobitis taenia*)

Organisation, fonctionnement et état de conservation

Agencement et connexion des milieux dans le site

Connexion avec l'extérieur, réseau de milieux similaires

Etat de conservation et fragilité du site

DESCRIPTION PAYSAGERE



DESCRIPTION SOCIALE

Usage et gestion de l'Espace Naturel Sensible

Principaux usages et activités sur le site

Principales activités aux alentours

Fréquentation

Réglementations diverses

Foncier

Présence de bâtiments

Gestion et valorisation actuelles

Dégradation et menaces

Historique et piste d'actions

Date d'intégration

Pistes d'actions

PDPG : 1- Diminution de l'érosion des sols agricoles et du ruissellement 2- Diminution de la pollution domestique et urbaine diffuse pour lutter contre le colmatage minéral et organique des fonds 3- Ouvrir le couvert végétal 4- restaurer l'habitat 5- Rétablir la libre circulation des poissons 6- restaurer et créer des frayères pour restaurer la libre circulation, l'habitat et le recrutement

Etat d'avancement

Maitre d'ouvrage choisi

Chemin proposé par l'Association Juin 18, Mémoire des Chars

Circuit : Circuit des Chars : Bataille du Matz

MERY-LA-BATAILLE :

Rue du capitaine Rinowald
Rue de Wacquemoulin
Voie communale n°5 de Méry la Bataille à Wacquemoulin

*Délibérations du conseil municipal en date du 3 septembre et du 29 octobre
2007 rendues exécutoires les 7 novembre 2007*

WACQUEMOULIN

Chemin vicinal ordinaire n°4 de Wacquemoulin à Méry la Bataille
Chemin vicinal ordinaire n°3 de Wacquemoulin à Ménévillers
Chemin rural de Wacquemoulin à Ménévillers
Chemin rural dit de Montiers à Ménévillers

*Délibération du conseil municipal en date du 31 août 2007 rendue exécutoire le 26
septembre 2007*

MENEVILLERS

Chemin rural de Ménévillers à Wacquemoulin
Chemin rural dit de Wacquemoulin
Chemin rural dit rue du Hamelet
Chemin rural dit du tour de ville
Chemin vicinal ordinaire n°3 dit de la Fontaine
Chemin rural dit du Marais

*Délibération du conseil municipal en date du 11 septembre 2007 rendue exécutoire le 24
septembre 2007*

MONTIERS

Chemin rural de Neuville-Roy à Ménévillers
Chemin vicinal ordinaire n°10 de la rencontre du pont rouge à au-delà de l'eau
Chemin vicinal ordinaire n°5 de Saint-Martin aux Bois à Neuville-Roy
Chemin départemental n°152 de Pont-Sainte-Maxence à Montdidier
Chemin vicinal n°3 de Catenoy à Saint-Martin aux Bois
Chemin vicinal ordinaire n°8 de Montiers à Maignelay
Chemin vicinal ordinaire n°12 de Montiers à Ravenel
Chemin vicinal ordinaire n°7 de Léglantiers à Saint-Martin aux Bois

*Délibérations du conseil municipal en date du 19 janvier 2001 et 29 juin 2007 rendues
exécutoires le 1^{er} février 2001 et 2 juillet 2007*

LEGLANTIERS

Chemin rural dit de Saint-Sulpice
Voie communale n°6 de Saint-Martin aux Bois à Léglantiers
Chemin départemental n° 330 d'Angivilliers à Léglantiers
Rue de Buseaudon
Grande Rue
Rue des Carabins (ou rue du clos Noyon)

Extrait de la décision n° III-10 de la commission permanente du conseil général de l'Oise du 20 octobre 2008

Voie communale n°7 de Maignelay à St-Martin-aux-Bois
Voie communale n°107 dite de l'Hérault
Voie communale n°4 de Saint-Martin aux Bois à Légantiers

Délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2007

SAINT-MARTIN AUX BOIS

Voie communale n°7 de Saint-Martin aux Bois à Montiers
Voie communale n°8 de Saint-Martin aux Bois à Pronleroy
Voie communale n°3 de Légantiers à Saint-Martin aux Bois
RD73
Chemin vicinal ordinaire n°4 de Saint-Martin aux Bois à Montgérain
Voie communale n°12 de Vaumont à Coivrel
RD 27
Voie communale n°10 dit Chaussée de Brunehaut

Délibérations du conseil municipal en date du 8 juin et 14 septembre 2007 rendues exécutoires les 4 juillet et 2 octobre 2007

MONTGERAIN

Chemin vicinal ordinaire n°10 de Saint-Martin aux Bois à Montgérain
Chemin de grande communication n°27 Embranchement de Montgérain (RD27)
Rue de Tricot
Chemin vicinal ordinaire n°3 de Coivrel à Montgérain

Délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2008 rendue exécutoire le 1 février 2008

COIVREL

Voie communale n°3 de Coivrel à Montgérain
Chemin rural dit du Bois de Montgérain
Voie communale n°6 de Coivrel à Vaumont
Chemin rural N°3 de Crèvecoeur le Petit à Coivrel
Voie communale n°5 du CD n°938 à Coivrel
Rue du tour de ville
Rue de l'Eglise
Rue de la Vallée
Voie communale n°2 de Coivrel à Tricot
Chemin rural dit du chemin vert
Chemin rural dit chemin vert des Moulins

Délibération du conseil municipal en date du 16 mai 2008 rendue exécutoire le 4 juin 2008

MAIGNELAY-MONTIGNY

Voie communale n°309 de Ravenel à Tricot
Chemin d'exploitation de Montagny à Légantiers
Chemin d'exploitation dit chemin Moulin Loisel
Chemin départemental n°73 de la station de Maignelay Montigny à Thourotte
Voie communale n°101
Rue de Coivrel
Rue de la Madeleine
Route de Godenvillers
Voie communale n°1 dite rue de Godenvillers
Chemin rural N°3 de Crèvecoeur le Petit à Coivrel

Extrait de la décision n° III-10 de la commission permanente du conseil général de l'Oise du 20 octobre 2008

Délibération du conseil municipal en date du 19 juin 2007 rendue exécutoire le 6 juillet 2007

TRICOT

Chemin de l'Hermitage

Chemin rural dit des rosiers

Chemin départemental n°595 de Tricot à Courcelles-Epayelles

Chemin vicinal ordinaire n°4

Chemin de Tronquoy

Délibération du conseil municipal en date du 6 novembre 2007 rendue exécutoire le 16 novembre 2007

FRESTOY-VAUX

Chemin de remembrement dit la vallée de Griffon

Voie communale n°104 dite chemin de Compiègne

Délibération du conseil municipal en date du 7 septembre 2007 rendue exécutoire le 13 septembre 2007

Extrait de la décision n° III-10 de la commission permanente du conseil général de l'Oise du 20 octobre 2008

Circuit des chars :
- Pontaille de Matz
- tracé
- Variantes pédestres
- n° de tracçons
- se reporter au tableau
d'assemblage des chemins
empruntés



CIRCUIT : Le Chemin de la Vallée Rouge

SAINT-MARTIN-AUX-BOIS :

Chemin Vicinal Ordinaire n° 3 de Léglantiers à Saint-Martin-aux-Bois

Rue des Bois

Rue de l'Abbaye

Chemin Vicinal Ordinaire n° 7 de Saint-Martin-aux-Bois à Montiers

Chemin Vicinal Ordinaire n° 8 de Saint-Martin-aux-Bois à Pronleroy

*Délibération du Conseil Municipal en date du 2 janvier 2001,
rendue exécutoire le 11 janvier 2001*

MONTIERS :

Chemin Vicinal Ordinaire n° 3 de Catenoy à Saint-Martin-aux-Bois

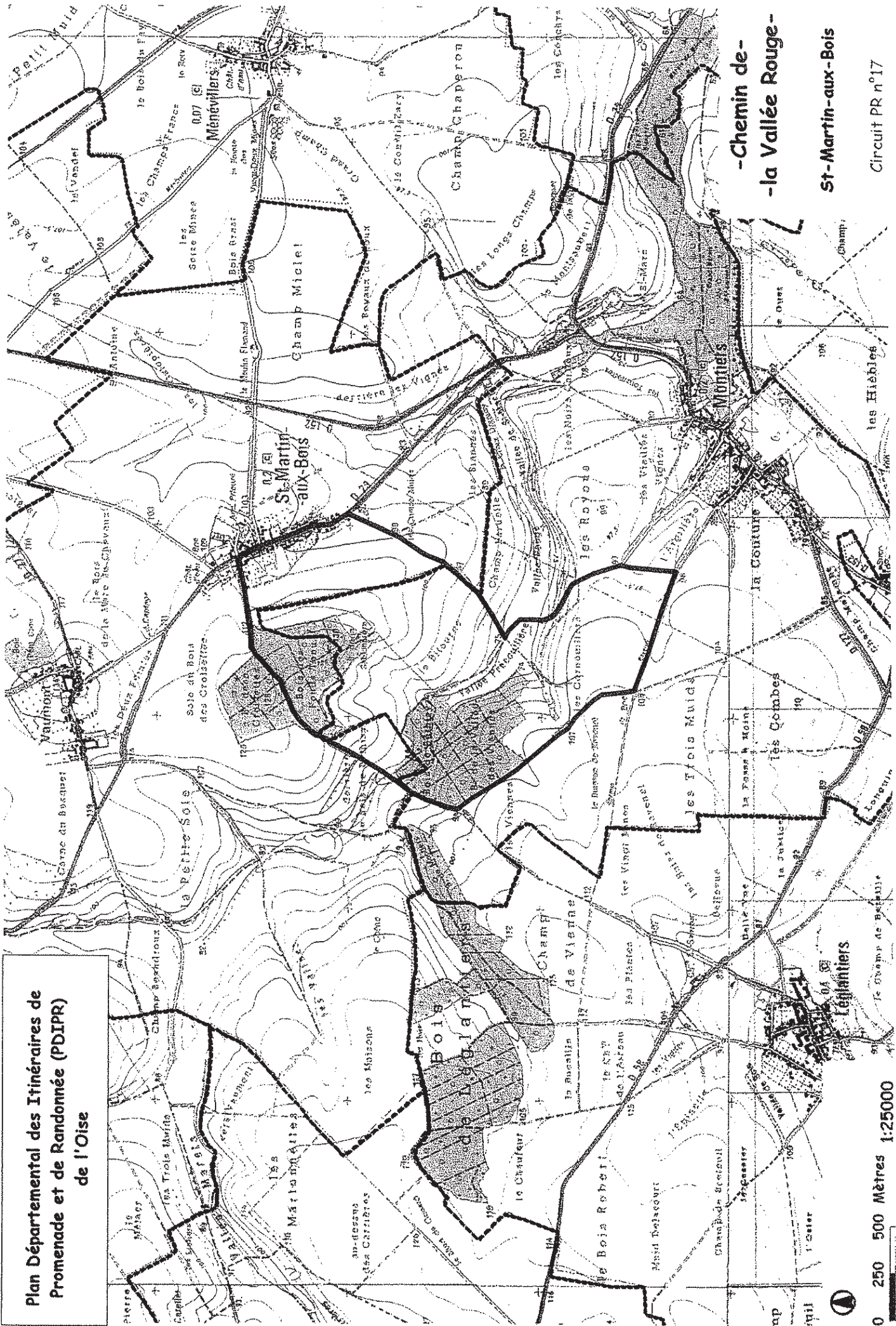
Chemin Vicinal Ordinaire n° 8 de Montiers à Maignelay

Chemin Vicinal Ordinaire n° 12 de Montiers à Ravenel

Chemin Rural dit de Pont

Chemin Vicinal Ordinaire n° 7 de Léglantiers à Saint-Martin-aux-Bois

*Délibération du Conseil Municipal en date du 19 janvier 2001,
rendue exécutoire le 1 février 2001*



Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de l'Oise



0 250 500 Mètres 1:25000

Circuit PR n°17

-Chemin de -
-la Vallée Rouge -
St-Martin-aux-Bois